

Les outils juridiques favorisant la mise en œuvre de corridors écologiques : résultats et analyses de l'enquête menée auprès des espaces naturels

Delphine Charpin

CIPRA France

(Commission Internationale pour la protection des Alpes)

Sommaire

Introduction au projet Econnect

- un projet nouveau et innovant reposant sur la Convention alpine
- les enjeux fondamentaux

Méthodologie

Action 1 : **Identification des situations juridiques étatiques des pays de l'arc alpin**

Présentation
Constat

Action 2 : **Identification des limites et potentiels juridiques**

Choix de sites pilotes français afin d'identifier les principales difficultés
Travail en collaboration avec les régions pilotes du projet Econnect

Econnect : un projet innovant avec une assise juridique forte

La Convention alpine

- Signature le 7 novembre 1991 en Autriche
- Parties contractantes : **Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovénie, Suisse et l'UE**

Les protocoles d'application de la Convention alpine

- Protocole Protection de la nature et entretien des paysages :

Article 12 : Réseau écologique

*« Les parties contractantes prennent les mesures adéquates pour **établir un réseau national et transfrontalier** d'espaces protégés, de biotopes et d'autres éléments protégés ou dignes de protection dont le caractère est reconnu. Elles s'engagent à harmoniser les objectifs et les mesures applicables aux espaces protégés transfrontaliers. »*

- **Des protocoles en lien direct avec ces dispositions :**

- Protocole aménagement du territoire et développement durable
- Protocole protection des sols
- Protocole énergie
- Protocole tourisme

Econnect : un projet innovant reposant sur la Convention alpine

Objectifs

Rechercher et améliorer le meilleur niveau de compatibilité entre les différentes législations des espaces protégés alpins

Proposer une réglementation optimale pour la mise en œuvre de corridors écologiques à une échelle transfrontalière



Actions en 3 temps

Identification

Comparaison

Restitution

WP6 - Econnect : les enjeux fondamentaux

2 thèmes

la connectivité écologique
la coopération transfrontalière



Analyse
des opportunités
et des freins

Renvoi à la
problématique
de la
**gouvernance
locale**

WP6 - Econnect : les enjeux fondamentaux

Action 1 :

Identification des situations juridiques étatiques des pays de l'arc alpin

Fiches techniques inventoriant des mesures favorisant :

- la prise en compte de la connectivité écologique
 - la coopération transfrontalière
- } *aux différentes échelles administratives*

Action 2 :

Identification des limites et potentiels juridiques dans les espaces alpins et notamment dans les régions pilotes

Collaboration avec les **gestionnaires d'espaces naturels**

Objectif : identifier et analyser les problèmes concrets posés par la mise en œuvre de la connectivité écologique sur le territoire

Action 1 : Identification des situations juridiques étatiques des pays de l'arc alpin

Est-ce nécessaire de créer un droit nouveau spécifique à la prise en compte de la connectivité écologique ou le droit existant applicable est suffisant ?

Résultats synthétiques de l'analyse:

- un champ sémantique hétérogène
- un droit transversal
- la force juridique de ce droit



Un droit de plus en plus pris en compte dans les politiques et aux différentes échelles

Conclusion - bilan

Des outils juridiques existants et favorables ;
mais comment les utiliser à l'échelle d'un territoire ?

Action 2 : Identification des limites et potentiels juridiques dans les espaces alpins et notamment dans les régions pilotes

1^{ère} étape :

Choix de sites pilotes français afin d'identifier les principales difficultés

2^{ème} étape :

Travail en collaboration avec les régions pilotes du projet Econnect

Action 2 - 1^{ère} étape :

Choix de sites pilotes français afin d'identifier les principales difficultés

Outil de travail :

Un questionnaire envoyé à chacun de ces sites et d'éventuels entretiens

- *Politique du Conseil général de l'Isère et du projet Couloirs de vie*
- *Projet de l'Agglomération franco Valdo Genevoise en collaboration avec la Frapna Haute Savoie*
- *Initiatives de sensibilisation de l'association FRAPNA Haute Savoie*
- *ASTERS, Conservatoires d'espaces naturels Haute Savoie*
- *Parc national des Ecrins et de la Vanoise*
- *Parc naturel régional du Lubéron et réserves de biosphère.*

Action 2 - 1^{ère} étape :

Choix de sites pilotes français afin d'identifier les principales difficultés

Conclusions - bilan

- Manque de clarté dans les outils juridiques
- Des initiatives de sensibilisation
- Prémices des réflexions sur les procédés juridiques

Des études basées et menées sur des espaces à fort potentiel écologique



Action 2 - 2^{ème} étape :

Travail en collaboration avec les régions pilotes du projet Econnect

Outil de travail :

Un questionnaire envoyé à chacune des régions pilotes

Nouvelle structure simplifiée et méthode de travail :

- **4 questions** portant sur les thèmes de la connectivité écologique, la coopération transfrontalière, les mesures compensatoires et d'éco conditionnalité, la jurisprudence.
- **10 thématiques** : *protection de l'environnement, aménagement du territoire, infrastructures de transports, eau, forêt, paysage, chasse et pêche, activités de loisirs, agriculture et moyen de communication et de sensibilisation*

Für jede Antwort geben Sie bitte an, ob diese Initiativen oder Maßnahmen auf Pilotregions- oder auf Schutzgebietebene getroffen bzw. umgesetzt wurden.

Einleitung: mehr Informationen zu Ihrem Gebiet	
1. Das Gebiet	Pilotregion "Berchtesgaden - Salzburg"
Welche spezifische Politik zur Einrichtung eines ökologischen Netzwerkes in dem Gebiet wird betrieben? (Die Bestimmungen können von nationalen, regionalen, lokalen Einrichtungen und/oder im Schutzgebiet erlassen worden sein.)	Derzeit ist die Einrichtung eines ökologischen Netzwerkes nicht Bestandteil einer spezifischen regionalen Politik, sondern findet nur insofern Berücksichtigung, als dass es entsprechend der Naturschutzgesetzgebung in verschiedenen Ebenen der nationalen Gesetzgebung verankert ist.
2. Das Gebiet und die Natura 2000-Gebiete	
Gibt es eines oder mehr Natura 2000-Gebiete (Besondere Schutzgebiete - BSG - oder Sonderschutzgebiete - SSG) in Ihrer Region?	<input checked="" type="checkbox"/> ja <input type="checkbox"/> nein
Wenn Sie mit Ja geantwortet haben, geben Sie an, ob Ihre Region ...	<input type="checkbox"/> ganz in einem Natura 2000-Gebiet <input checked="" type="checkbox"/> teilweise in einem Natura 2000-Gebiet
Wenn Sie mit Ja geantwortet haben: Gibt es einen besonderen Managementplan für das Natura 2000-Gebiet (oder Raumplanungsmaßnahmen für dieses Gebiet, die in anderen Plänen enthalten sind?)	Im Gebiet finden sich insgesamt ca. 17 Natura 2000-Gebiete, die teilweise jedoch nicht vollständig innerhalb der Pilotregion liegen. Die Managementplanungen für die verschiedenen Gebiete sind alle auf einem sehr unterschiedlichen Stand, Einzelheiten dazu müssten bei den verantwortlichen Stellen in Österreich und Deutschland eingeholt werden.



Nächste Seite

Action 2 - 2^{ème} étape : Travail en collaboration avec les régions pilotes du projet Econnect

Conclusions – bilan

Multiplication des initiatives en faveur de la connectivité écologique

Italie : Réseau écologique régional

Suisse : Réseau écologique national

Autriche : le projet Natreg et études portant sur les mesures liant aménagement du territoire et prise en compte de la connectivité écologique

France : Trame verte et bleue et les diverses initiatives des collectivités territoriales

Allemagne : Réseau de biotopes

Action 2 - 2^{ème} étape :

Travail en collaboration avec les régions pilotes du projet Econnect

Analyse des réponses

Des freins multiples à la mise en œuvre de la connectivité écologique

- Le manque de lisibilité du droit
 - La non application du droit Natura 2000
 - Des dérogations qui permettent d'outre passer ce droit de la connectivité écologique
 - Une valeur de recommandation
 - Un droit de la protection général
-
- Les régions pilotes attendent d'Econnect qu'il génère / identifie les outils mettant en œuvre la connectivité écologique.

Action 2 - 2^{ème} étape :

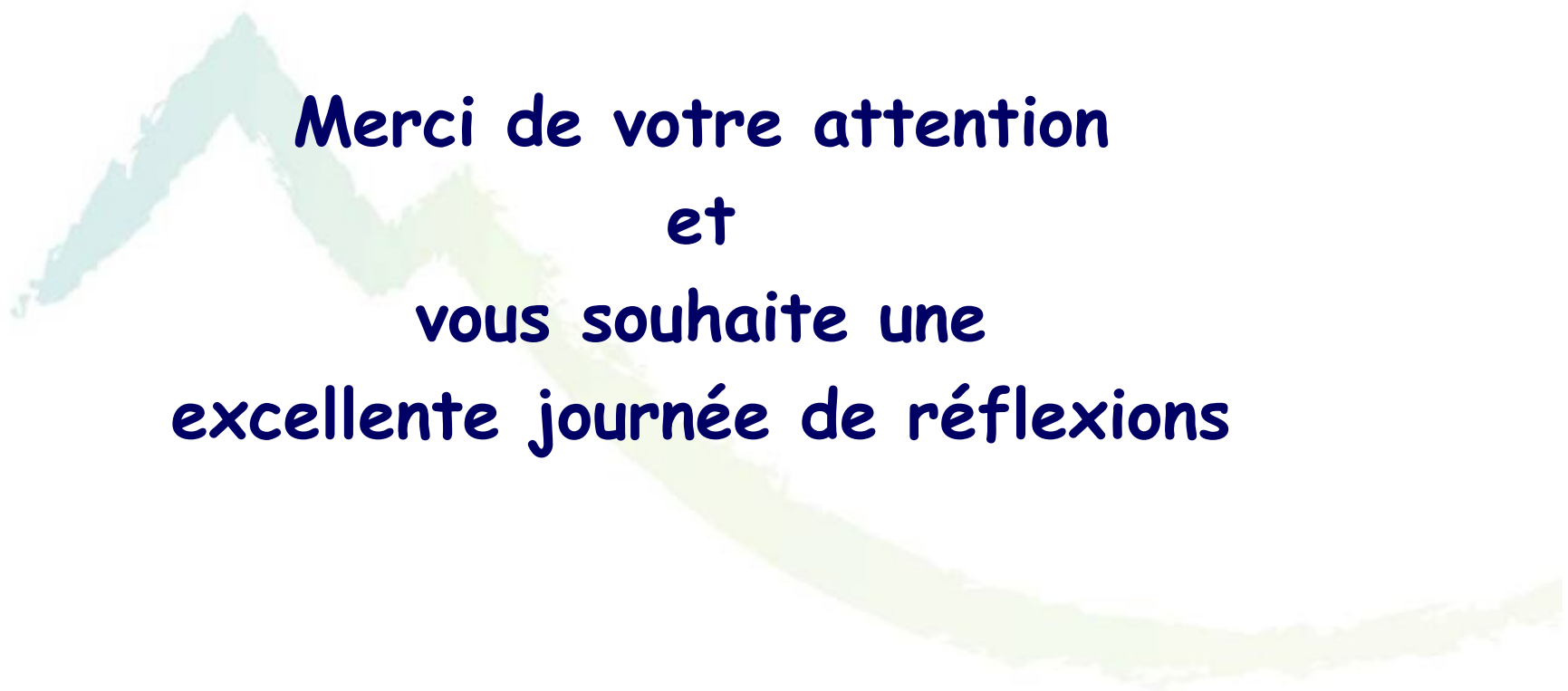
Travail en collaboration avec les régions pilotes du projet Econnect

Analyse des réponses

Quid des outils favorisant la coopération transfrontalière sur les territoires ?

Un nouveau droit en matière environnementale

Une forte volonté de l'Italie



**Merci de votre attention
et
vous souhaitez une
excellente journée de réflexions**